

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC

Séance du mercredi 27 mars 2024

Délibération N° DE 2024 024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	27	32
Date de la convocation : 20/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
32	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, SALLE DES FETES DE RIGUEPEU, sous la présidence de Barbara NETO.

Présents : COELHO Véronique, MIMALÉ Gérard, DUCES Philippe, RAFFIN Hubert, THEULÉ Jean Claude, LIVIERO Stéphane, BROSSARD Sandrine, LABRIFFE Pierre, SERRALTA Brigitte, FAVAREL Guy, ARQUE Nadine, DESENLIS Benoît, LASPORTES Bernard, ANDRIEU Philippe, PACHÉ Robert, NETO Barbara, CAMAZZOLA Robert, BRANA Véronique, CAVALIERE Andrew, CUEILLENs Caroline, FAUCHÉ Gisèle, GUICHARD Gilles, GOULU-MARTINAT Chantal, OSPITAL Jean-Jacques, LAPLANE-SOTUM Corinne, ANTONELLO Pierre, BERGÉ Sandrine

Représentés : THIEUX LOUIT Véronique représentée par COELHO Véronique, CAILLAVET Isabelle représentée par NETO Barbara, JAFFRES Victor représenté par CAMAZZOLA Robert, CHAULET Anthony représenté par CUEILLENs Caroline, NARRAN Béatrice représentée par OSPITAL Jean-Jacques

Absents et Excusés : DOAT Jean-Pierre, DARROUX Daniel, CAHUZAC Philippe, DAUGÉ Jean-François, CANTAN Philippe, VILLENEUVE William, MENAL Pierrette, PERES Daniel, KLUCZYNSKI Lara, CAUQUIL Axel, BRAZZALOTTO Christine, GEYRES Laurent, COUDERC Vanessa, ROSELL Amaud

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Nadine ARQUE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le budget primitif - ZONE D ACTIVITES 2024

La Présidente présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du BP du budget annexe de l'exercice 2024 de la ZONE D ACTIVITES,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget annexe de la ZONE D ACTIVITES pour l'année 2024 présenté par sa Présidente,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 2 339 713,17 €

En dépenses à la somme de : 2 339 713,17 €

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	300 000,00 €
66	Charges financières	25 235,67 €
71	Production stockée (ou déstockage)	1 001 897,28 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 327 132,95 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	263 688,72 €
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	161 181,36 €
71	Production stockée (ou déstockage)	300 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	602 262,87 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 327 132,95 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	314 628,67 €
001	Solde d'exécution section investissement	697 951,55 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 012 580,22 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	1 012 580,22 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 012 580,22 €

ADOpte A LA MAJORITE

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Barbara NETO
Président de séance



Nadine ARQUE
Secrétaire de séance

Publié le
Transmis à la Préfecture le 11/04/24

